SYNDICAT MIXTE
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET
LE RAYONNEMENT DU LAC DES SAPINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°SMLS DB26-034

Séance du jeudi 5 novembre 2026

Le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, ce jour, en son siège sous la présidence de Monsieur Philippe LORCHEL, Président du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.

Membres présents à la séance : 8
Emmanuel BUSCHI (suppléant), Colette DARPHIN, Sylvie ÉPINAT, Jean-Luc FRANCOIS, Annick LAFAY, Philippe LORCHEL, Catherine LOTTE, Véronique MURAT

Membres absents ou excusés : 2
Olivier MAIRE, Jean-François TERRIER

Secrétaire de séance :
Jean-Luc FRANCOIS

FINANCES – COMPTABILITÉ
OBJET : VENTE DE BOIS ISSUS DES ARBRES SITUÉS SUR LE PÉRIMÈTRES DU LAC DES SAPINS

Le Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins assure la gestion et l'entretien de plusieurs parcelles situées sur le périmètre du Lac des Sapins, qui ne sont pas soumises au régime forestier.

Dans le cadre de la gestion et de l'entretien de ces espaces boisés, certains arbres sont arrivés à maturité tandis que d'autres présentent un état sanitaire dégradé ou des caractéristiques nécessitant leur abattage. Les bois issus de ces interventions peuvent ainsi être valorisés par leur vente.

Les bois destinés à la vente sont répartis entre deux acquéreurs :

Acquéreur	Nature des bois	Volume	Prix de vente
Chizelle Frères	Billons destinés à la palette	5,6 m³ (environ 8 stères)	700,00 €
Chizelle Frères	Résineux de 4 m destinés à la charpente	7,2 m³	
Recorbet Fils	Peupliers	91,624 m³	1 400,00 €
	TOTAL	**104,424 m³**	**2 100,00 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Lac des Sapins ;

Le Comité syndical, lecture faite du rapport par Monsieur Philippe LORCHEL, après avoir délibéré et procédé au vote,
Pour : 8
Contre : 0
Abstention(s) : 0

DÉCIDE

1. **D'APPROUVER** la vente des bois issus des arbres situés sur plusieurs parcelles du périmètre du Lac des Sapins aux entreprises suivantes :
   - Chizelle Frères, pour un montant de 700 €, correspondant à 5,6 m³ de billons destinés à la palette et 7,2 m³ de bois résineux de 4 mètres destinés à la charpente ;
   - Recorbet & Fils, pour un montant de 1 400 €, correspondant à un volume de 91,624 m³ de peupliers ;

2. **DE FIXER** le montant total des recettes issues de ces ventes à 2 100 € ;

3. **DE MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision et à procéder à l'émission des titres de recettes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Ampliation à : Service de Gestion Comptable de Tarare

Secrétaire de séance,
Jean Luc FRANCOIS

Le Président,
Philippe LORCHEL

Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins